



COMMUNIQUÉ

Montréal, le 4 février 2019

NO 06

AUX AGENTES ET AGENTS
DE PROTECTION DE LA FAUNE

« Pour affichage »

Objet : Négociation « 2020-2025 »

Bonjour à toutes et à tous,

La prochaine ronde de négociation de notre convention collective « 2020-2025 » étant à nos portes, nous nous devons de débiter nos travaux afin d'être prêts pour déposer nos demandes.

Lors de vos dernières rencontres de sections, vous avez procédé aux élections ou à la réélection des membres de vos exécutifs régionaux, mais nous vous avons invité à ouvrir la discussion sur des éléments qui pourraient se retrouver dans le prochain cahier de charge de la négociation à venir. Certaines régions nous ont transmis quelques demandes, mais selon nous, il reste encore plusieurs discussions et échanges à avoir au sein des troupes afin d'arriver avec des demandes représentatives et contemporaines de notre corps d'emploi.

Au courant des prochaines semaines, nous invitons les délégués à effectuer une réunion de section et pour ceux et celles qui ne seraient pas en mesure de se rencontrer physiquement, nous vous invitons à envoyer un courriel aux membres de vos régions respectives afin qu'ils vous transmettent leur demande. Prenez en note les points qui vous seront transmis, mais assurez-vous d'avoir un bref explicatif, car pour en débattre nous aurons besoin d'arguments forts et précis.

Nous n'avons pas encore fixé la date de notre prochain conseil syndical, mais cela ne tardera pas. À première vue, nous aimerions le faire en mai ou juin, mais nous vous confirmerons le tout dès que possible. Lors de ce conseil syndical, nous débattons de tous les points qui auront été apportés au travers de la province et nous serons en mesure de rédiger notre cahier de charge pour éventuellement le déposer lors de la prochaine ronde de négociation.

Si vous avez des questions et/ou des interrogations, n'hésitez pas à me rejoindre et il me fera plaisir d'en discuter avec vous.

Passez une bonne journée!!!

Martin Perreault
Président provincial